



Académie de POITIERS Lycée Général et Technologique André THEURIET 42 rue Duplessis 86400 CIVRAY N° 0860009T		
---	--	--

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'Administration

Date : JEUDI 09 NOVEMBRE 2017

Année scolaire : <b>2017-2018</b> Numéro de séance : N°1 Date de transmission de la convocation aux membres <b>le 19 OCTOBRE 2017</b> 1 <sup>ère</sup> convocation (oui/non) : <b>NON</b> 2 <sup>ème</sup> convocation (oui/non) : OUI (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente) Président : <b>Bertrand SECHER</b> Secrétaire de séance : Aurélie DEBLAIZE Quorum : 16 Nombre de présents : 24
--

### Ordre du jour

#### A- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION

- A.1. Adoption de l'ordre du jour
- A.2. Adoption du procès verbal du Conseil d'administration du 11 juillet 2017
- A.3. Mise en place du nouveau CA et de ses commissions
- A.4. Règlement intérieur du CA
- A.5. Délégations à la commission permanente

#### B-VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- B.1. Rentrée 2017 et bilan pédagogique 2016/2017
- B.2. Calendrier de l'année scolaire
- B.3. Semaine culturelle 2<sup>nde</sup>
- B.4. Convention PASS EN SUP
- B.5. Convention Sciences Po Bordeaux

#### C-VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- C.1. Tarifs d'hébergement
- C.2. Convention avec la mairie de Civray
- C.3. DBM
- C.4. Convention avec l'ANCV
- C.5. Admission en non valeur
- C.6. Répartition des crédits pédagogiques d'Etat
- C.7. Tarifs des manuels numériques

#### D- QUESTIONS DIVERSES



## **Préambule**

Le quorum étant atteint M. SECHER, Proviseur, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h02, 22 présents.

Mme DEBLAIZE, Provisseure adjointe, est désignée secrétaire de séance.

## **A - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **A.1. Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration**

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 11 juillet 2017 est soumis au vote.

### **Adoption de l'ordre du jour**

M. SECHER propose à l'assemblée une modification de l'ordre du jour.

Ajout des points suivants :

Question de la part des élèves : le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) a 3 questions et sujets travaillés qui seront présentés à la fin de la séance.

L'ordre du jour définitif est adopté. 1 abstention

### **A.2. Point vide, n'est pas soumis au vote.**

18h05 arrivée de 2 membres supplémentaires (parents d'élèves). Présents = 24

### **A.3.**

Principe = mettre en place une forme de démocratie dans l'EPLÉ, avec des sujets soumis au vote (objets financiers, contrats, marchés etc.). Par ailleurs, des sujets pour la vie de l'EPLÉ, sur lesquels les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer.

A l'inverse, vous avez possibilité de nous envoyer des questions pour cette vie de l'EPLÉ – toutefois, tout ne peut être abordé dans sa totalité (exemple : pour les sorties) – elles doivent être transmises 48 heures à l'avance.

Pas de question.

M. SECHER insiste aussi sur la présence des membres de droit (élus, personnels de direction...) et toutes les autres qui sont des élues. Vous êtes donc représentants = vous vous exprimez en représentation, pas forcément votre opinion propre, mais des personnes qui vous ont élues.

Le Conseil d'Administration travaille avec d'autres commissions pour ne pas se réunir systématiquement sur tout : la Commission Permanente (réduction du Conseil d'Administration), le Conseil de discipline, le Conseil de vie lycéenne ont des compositions obligatoires.

Des commissions sans composition obligatoire :

- Commission de sécurité (avec une référente, Mme BONNEFOND) : faire le tour de l'EPLÉ et de ce qui a été rapporté, le point sur les exercices de sécurité (incendie, confinement, intrusion).
- Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) (suivi par Mme DEBLAIZE).
- Commission éducative, qui est une anti chambre du Conseil de discipline (réuni directement si les faits sont très graves).



M. SECHER propose, pour les noms manquants dans les commissions, que Mme BIRAUD recontacte les membres non positionnés pour le moment.

M. SECHER rappelle alors le nombre de membres souhaitables.

M.GUY : un pouvoir réel ou consultatif ?

M.SECHER : sur les 3, un vote, avec en effet un vrai pouvoir de décision.

ELEVE : élève du Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) ou du Conseil d'Administration ?

M. SECHER : du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est installé, aucun problème soulevé.

#### **A.4. Vote du règlement intérieur.**

Il existe un document qui reprend les principes (délais de convocation, les 48 heures pour les questions).

M. SECHER souhaite ajouter un point : limiter la durée du Conseil d'Administration à 2 heures – ce n'est pas une obligation. Un point ajouté il y a 2 ans et qui est proposé à nouveau.

M. ROY : peut-on ajouter le retour des Procès Verbaux du Conseil d'Administration sur un onglet du site du lycée par exemple ?

M. SECHER : oui

<b>POUR : 24 ABSENTION : 0 CONTRE : 0</b>
---

<b>B - VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE</b>	
---	--

#### **B.1. Rentrée 2017 et Bilan pédagogique 2016-2017 : Elèves et personnels – pour information.**

M. SECHER présente à présent les résultats aux examens : filière générale étaient en moyenne du même niveau que les années précédentes – en revanche, sur la filière technologique, des échecs même si ces échecs étaient annoncés.

Un bilan encourageant car derrière se cache un accompagnement de la Seconde à la Terminale, il n'y a pas de mise à l'écart ; il ne faut pas oublier l'optimisme. Le lycée est très bien positionné sur cette question malgré parfois des élèves un peu justes.

Néanmoins, communication du ministère sur la suppression d'APB avec de nouveaux critères qui conduiront à une forme de sélection.

Désormais, en fin de Seconde, le passage tiendra compte des perspectives de réussite des élèves car en Terminale, il faudra se prononcer sur chacun des vœux des candidats – les enseignants pourront émettre un avis sur les chances de réussite, tout en prenant en compte les indicateurs. Les résultats seront donc en correspondance avec les vœux et les chances de réussite.

Le positif également : certains indicateurs nous montrent une ouverture géographique plus importante avec des élèves qui ont fait des demandes sur Paris, Nantes + de plus nombreuses écoles, parcours divers demandés, mais on ne sait pas après s'ils réussissent.

Pour information, M. SEN GUPTA, en 1ère va tenter de mener un travail pour essayer de savoir ce que sont devenus les anciens élèves en N+2 pour avoir quelques informations à ce sujet.

PARENT : est ce que l'avis qui sera émis par les conseils seront réellement pris en compte ?

M. SECHER : pour le moment, nous n'avons pas d'éléments plus concrets, attendons le complément d'informations.



M. GUY : il semblerait qu'il faille attendre la réforme, pour laisser les élèves maîtres de leur destin.

M. BRULEY : des étudiants avec des résultats que nous analysons en commission pour la sélection de rentrée.

M. SECHER propose de représenter les éléments dès que nous aurons tout.

M. SECHER aborde ensuite les effectifs :

Cette année en 2<sup>de</sup>, près de 200 élèves, un pourcentage en augmentation importante avec des élèves ayant eu un avis défavorable ou qui n'ont pas eu de place en lycée pro.

Une préoccupation car les 15 n'ayant pas eu le bac l'an passé, il y avait un avis négatif de passage pour la 2<sup>de</sup>, avec le passage dans les classes supérieures car il n'y avait plus de redoublement, ce qui est en train de changer avec le nouveau ministre.

Il est parfois trop difficile de franchir la marche jusqu'au bac.

Sur les 30 élèves concernés cette année, certains tiennent le coup mais d'autres sont en difficultés et le repositionnement en Lycée Professionnel avec des résultats faibles sera très complexe.

Cette difficulté est travaillée également avec les collègues de collège – au second trimestre, avec Mme DEBLAIZE, nous assisterons avec les principaux aux entretiens avec les familles qui souhaiteraient forcer le passage.

La question de la réussite des études supérieures en partant de cette optique là semble complexe et à travailler.

Toutefois, tout le projet d'établissement prend en compte l'accompagnement de ces élèves et certains arrivent à s'accrocher.

M. ROY : on observe des élèves qui ne fournissent pas d'efforts, mais d'autres qui s'accrochent, même s'il est difficile de rattraper tout le retard accumulé. Le travail porte ses fruits non pas sur 2 semaines, mais c'est une évolution et ceux qui s'accrochent peuvent réussir.

M. SECHER : 100 % de ceux qui travaillent ont eu leur baccalauréat.

## **B.2. Calendrier de l'année scolaire.**

M. SECHER présente aux membres du Conseil d'Administration les points marquants du calendrier.

Pour les portes ouvertes, 2 propositions : le 02 ou le 03 février 2018 (un samedi matin). Ceci sera discuté en Conseil pédagogique le 21 novembre 2017. M. SECHER sollicite l'avis des membres du Conseil d'Administration entre ces deux jours.

1<sup>er</sup> décembre : BLABLASUP, forum de l'enseignement supérieur avec d'anciens élèves et des formations. La semaine prochaine, la direction passera dans les classes pour expliquer le fonctionnement et préparer les inscriptions. Un début à 9h30, avec un système de rotation et des ateliers proposés – 3000 créneaux horaires seront positionnés, avec cette année un contrôle des présences par les enseignants.

Pour information, BLABLASUP c'est aussi un mur d'information, des immersions à l'université, des vidéos mises en lignes. L'idée étant de se plonger dès la Seconde dans son projet d'orientation.

Pas de vote puisque pour information.



### **B.3. Semaine culturelle des élèves de Seconde.**

M. PECHEREAU présente le projet : permettre aux 2<sup>nd</sup>e de partir, découvrir, sortir, quitter le lycée et se retrouver dans un environnement riche, sans forcément de destinations linguistiques. Tous les séjours sont construits de manière à découvrir mais tous les ans, des difficultés de ventilation car certains élèves se fixent sur une destination et ne souhaitent plus partir s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

Semaine du 19 au 23 mars 2018, avec des décalages dans les départs et arrivées en fonction des destinations ; considérée comme une semaine de cours donc en cas de difficulté, à signaler tôt car le seul réel bloquant doit être une raison médicale.

M. SECHER : un courrier va bientôt partir mais nous sommes en attente d'une dernière destination, nous ne pouvons donc pas encore voter le budget final.

Mais nous allons voter le principe, avec un budget autour de 270,00 -275,00 euros, comme l'an passé, pour l'ensemble des Secondes sur 4 séjours.

M. GUY : par rapport au contexte actuel ?

M. SECHER : l'an passé, pas de famille inquiète. Réglementairement, sur place, pas de transport en commun, une assurance pour pouvoir être remboursé si pas de départ.

Mme LERAUT : rappel des séjours ?

M. SECHER : Irlande, Italie, Berlin, Portugal ou Grèce.

<b>POUR : 24 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0</b>
--

### **B.4. Convention Pass en Sup.**

M. SECHER explique qu'il s'agit d'un dispositif financé par la Région. Ce financement permet des déplacements d'élèves de 1<sup>ère</sup> vers les universités (immersion).

Il sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

<b>POUR : 24 ABSENCE : 0 CONTRE : 0</b>
---

### **B.5. Convention Sciences Po Bordeaux.**

Signée depuis 2 ans seulement. Une démarche pour favoriser dans les lycées ruraux à l'inscription à Sciences Po, avec des propositions : venir se présenter, déplacement sur Bordeaux pour visiter la structure sur Bordeaux et mise à disposition des copies pour aider à la préparation du concours. De là est née la prépa Theuriet, qui se veut un accompagnement à la préparation du concours (et depuis cette année à d'autres concours).

M. SECHER demande au Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

<b>POUR : 24 ABSENCE : 0 CONTRE : 0</b>
---

<b>C - VUE BUDGETAIRE ET FINANCIERE</b>	
---	--

### **C.1. Tarif d'hébergement.**

M. PALEZIS présente les tarifs pour cette fin d'année, ils sont fixés par la région, qui sont les mêmes que l'an passé à l'aide d'un diaporama (soit 208,00 euros pour la demie pension et 322,50 euros pour les internes). Le découpage des trimestres reste le même.

M. SECHER soumet ces tarifs aux membres du Conseil d'Administration.

PARENT : sur la lisibilité des factures, on ne sait pas ce qu'on paye : un forfait, des repas ?



M. PALEZIS : cela sort d'un logiciel donc nous n'avons pas la main, mais oui, vous payez un forfait.

**POUR : 24 ABSENTION : 0 CONTRE : 0**

### **C.2. avec la mairie de Civray (utilisation du gymnase).**

M. PALEZIS présente la réactivation d'une convention ancienne pour pouvoir facturer à la mairie, via les relevés de compteurs, les fluides pour le gymnase – les relevés sont effectués avec un agent municipal.

Soumission par M. SECHER à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

### **C.3. DBM.**

M. PALEZIS présente les financements par la région pour la partie scientifique et pour la restauration, une partie de -de 30 % reste à la charge de l'EPL. Un co-financement donc.

Un prélèvement à hauteur de 10 000, 00 euros pour la partie pédagogique ; un double volet donc.

M. SECHER explique par ailleurs qu'en fin d'exercice, nous serons manifestement excédentaires ; les besoins des enseignants ont été pris en compte et nous avons pu dire oui à tout. Des besoins par exemple du côté des BTS, avec un besoin important en ordinateurs, une trentaine avec une innovation : achat d'ordinateur relativement neufs, reconfigurés. Par ailleurs, les besoins pour financement par la Région pour l'année suivante va bientôt être transmis aux enseignants.

Mme LERAUT : pour le photocopieur qui ne fonctionne pas, quand pourra t-il être remplacé ?

M. PALEZIS : fin du contrat le 30 juin, on ne peut rien faire avant.

M. ROY : des délais parfois de maintenance, certes qui paraissent courts mais qui semblent longs pour les enseignants qui ont besoin de pouvoir faire des photocopies.

M. SECHER : quand les contrats sont mal rédigés au départ, il est très difficile de se désengager avant la fin de contrat.

M. ROY : le lycée fait des achats en informatique pour pallier aux manquements à la région sur ce point car le suivi n'est pas assuré, hélas. C'est regrettable car le lycée fait des efforts, il semble que la Région ne suive pas.

M. SECHER explique que parfois la réalité de l'EPL n'est pas la même que celle que de la Région qui fait des prévisions, essaie de les lisser, de gérer ses engagements financiers et a du mal à faire du cas par cas, elle fait des calculs globaux qui sont ensuite divisés sur les EPL et parfois, il y a un décalage.

M. ROY : sur nos achats, les ATPR pourront-ils intervenir ?

M. SECHER : oui, ils le pourront. Mais la Région va devoir organiser l'emploi du temps et l'organisation de l'installation de ce parc informatique.

Détails de la DBM présenté sur le diaporama par M. PALEZIS et expliqué aux membres du Conseil d'Administration.

Mme LERAUT note qu'il est appréciable d'avoir le détail.

**POUR : 24 ABSENTION : 0 CONTRE : 0**



#### **C.4. Convention avec l'ANCV.**

Permettra aux familles de régler une partie ou la totalité des frais pour les sorties de leur(s) enfant(s) en chèques vacances.

M. SECHER soumet au vote cette convention qui sera notifiée sur la plaquette présentée aux parents des élèves de 2nde.

**POUR : 23 ABSENTION : 1 CONTRE : 0**

#### **C.5. Admission en non valeur.**

Créances qui ne peuvent être recouvertes après passage chez l'huissier.

Pour équilibrer les comptes, il faut que l'EPLÉ recouvre ses créances à présent, car certaines ne seront jamais couvertes.

M. GUY : ce n'est pas le trésor qui peut faire pression normalement ?

M. PALEZIS : non.

**POUR : 24 ABSENTION : 1 CONTRE : 0**

#### **C.6. Répartition des crédits d'État.**

Pour la protection des droits d'auteur, une dotation en crédit et pour les frais de stage. Nous sommes encore en reliquat.

M. SECHER : une somme à part, qui ne peut être utilisée pour autre chose que pour frais de photocopies et frais de stage. Il soumet à présent au vote cette ventilation des crédits d'État.

**POUR : 24 ABSENTION : 0 CONTRE : 0**

#### **C.7. Tarifs des manuels numériques.**

M. PALEZIS présente les tarifs des manuels numériques, pour les TES et TL, achetés en groupe par l'EPLÉ puis les familles remboursent un prix qui couvre l'achat de tous les manuels numériques.

PARENT : valable à vie ou obsolescence ?

M. BRULEY : non, pas à vie mais l'EPLÉ fournit la tablette et l'ensemble des manuels coûte maximum 50,00 euros, ce qui est un coût réduit par rapport au coût papier.

M. SECHER propose de voter ces tarifs.

**POUR : 21 ABSENTION : 3 CONTRE : 0**

M. SECHER laisse pour la fin les élèves du Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) :

- en SVT, d'autres chaises, plus de tabourets, surtout pour les S qui ont beaucoup d'heures.

M. SECHER : on peut faire la demande à la Région pour ces équipements sur les priorités pour la remontée 2018.

- Demande de repas végétarien à la cantine, tous les jours mais nous ne savons pas si cela est réalisable.

M. SECHER : il faudrait vérifier que la demande est l'émanation d'une demande collective et ensuite, convenir d'une réunion sous la forme d'une commission restauration pour un échange avec les agents et regarder ensemble jusqu'où cela est faisable.

- Mettre en commun tous les livres dans une salle et que ce soit le lycée qui les prête aux élèves.



M. SECHER : il s'agissait de demander à tous les élèves de faire don en fin d'année scolaire, sauf pour la première année sur les Terminales pour l'année 0 et de facto, la chaîne de prêt se mette en place avec pour le lycée le soin d'ajuster en fonction du nombre d'élèves, des changements de programme, prise en compte de l'usure. Pour le moment, comme pas de bourse aux livres chapeauté par la FCPE, une proposition par une association mais le prix de la location des manuels reviendrait au même prix que l'achat de livres d'occasion. Mais le poids du prix serait assez important.

Mme LERAUT : l'idée est intéressante, peut être possibilité de réfléchir à un espace ressources, avec une banque de données/livres accessibles.

M. SECHER : il faut avant tout évaluer et calculer le prix.

PARENT : et l'idée d'une caution en cas de prêt ?

M. SECHER : il faut creuser la question, cela ne doit pas coûter trop d'argent à l'EPL, il faut du monde, il faut donc projeter des choses faisables, pour faire les choses bien. Une solution serait l'organisation d'une vraie bourse aux livres.

M. GUY : pourquoi les élèves se sont abstenus pour les tarifs du numérique ?

ELEVES : car nous sommes pour la gratuité.

M. SECHER clôture le Conseil d'Administration à 20h35.

La secrétaire de séance,

Aurélie DEBLAIZE

Nom du document : PV CA 9 NOV  
Répertoire : Z:\secrétaire réseau\ca - conseil  
administration\annee 2017 2018  
Modèle :  
C:\Users\secrétaire\AppData\Roaming\Microsoft\  
Templates\Normal.dotm  
Titre : Académie de POITIERS  
Sujet :  
Auteur : dpse\_g1  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 28/11/2017 08:36:00  
N° de révision : 7  
Dernier enregistr. le : 29/11/2017 11:29:00  
Dernier enregistrement par : secrétaire  
Temps total d'édition : 170 Minutes  
Dernière impression sur : 29/11/2017 11:35:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 8  
Nombre de mots : 2 867 (approx.)  
Nombre de caractères : 15 769 (approx.)